



Contre l'impunité des agresseurs ECVF revendique l'inéligibilité des élus condamnés pour violences

Vendredi 3 juin 2016

Nous, élu.e.s contre les violences faites aux femmes, saluons le courage d'Isabelle Attard, Elen Debost et Sandrine Rousseau, qui ont déposé une plainte contre Denis Baupin, et leur témoignons tout notre soutien.

Cette affaire met en lumière une réalité dramatique : celle de l'ampleur des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel, notamment dans la sphère professionnelle. **20% des femmes ont ainsi été victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle, soit une femme sur cinq.**

Ces violences, extrêmement répandues, sont encore **bien trop souvent banalisées par leurs auteurs** et leur entourage : « main baladeuse », « propos grivois », « gauloiserie »... Et pourtant, **s'il est encore besoin de le rappeler, ces actes relèvent le plus souvent du délit, voire du crime** quand cela va jusqu'au viol.

Cette banalisation des violences sexuelles va de pair avec l'impunité des agresseurs, et ce notamment parce qu'ils sont en situation de pouvoir par rapport aux victimes.

C'est pourquoi **ECVF revendique depuis de nombreuses années l'inéligibilité des élus condamnés pour violences faites aux femmes.** Afin que cesse l'impunité des agresseurs et que les élus de la République, qui ont une mission d'exemplarité, soient réellement exemplaires.

Eva SAS, Présidente de l'association et députée de l'Essonne, se saisira ainsi de la discussion autour du projet de loi Égalité et Citoyenneté pour **porter haut cette revendication de l'association.**

Contact presse : Marion Muracciole, chargée de mission – 01 44 24 54 80 – contact@ecvf.fr

ECVF – Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes

Tour Mantoue – 9, villa d'Este 75013 Paris

Tel : 01 44 24 54 80

Fax : 09 58 94 54 80

Courriel: contact@ecvf.fr – Site : <http://ecvf.fr>

Organisme de formation pour élu/es, agréé par décisions ministérielles depuis février 2009